



Note relative à la création du Conseil Local de la Ville Durable

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 avril 2021

Le développement durable est un enjeu majeur des politiques publiques actuelles. Le niveau territorial est particulièrement concerné, de part son champ de compétences afin d'agir sur la transition, mais également à travers la nécessité d'adapter les services publics locaux et leurs déclinaisons aux changements en cours.

Dans ce cadre, la Ville de Martigues entend affirmer des objectifs ambitieux en terme d'environnement et de développement durable à travers une démarche cohérente et globale qui sera valorisée via le label régional « Territoire Durable – une COP d'avance », démarche présentée lors de ce même Conseil Municipal du 23 avril 2021.

Le déploiement de cette ambition se concrétisera dans le dialogue et des démarches collaboratives avec la population.

Afin d'impliquer l'énergie citoyenne dans la construction d'un territoire préservé, protégé et partagé, la Ville de Martigues souhaite ainsi initier un outil participatif dédié, pendant de cette politique publique, le Conseil Local de la Ville Durable (CLVD).

En mobilisant l'intelligence collective le CLVD participera à construire le territoire de demain et à soutenir et faire émerger des projets concrets.

Le CLVD sera composé d'habitants volontaires s'engageant sur la durée et représentatifs de la diversité de la commune.

La grande majorité du CLVD sera composé d'habitants qui candidateront sur le site internet de la Ville. En cas d'un nombre de candidats trop important un tirage au sort sera effectué en respectant au mieux les caractéristiques socio-démographiques : genre, catégorie d'âge, quartier, catégorie sociale.

D'autres habitants, intéressés par la thématique, seront par ailleurs directement sollicités pour intégrer le CLVD et ce notamment afin de garantir la présence de jeunes et d'habitants issus des QPV (quartier en politique de la ville).

L'appel à candidature sera lancé à la suite du Conseil Municipal et jusqu'au 24 mai.

Les enjeux, thématiques et projets municipaux s'inscrivant dans le champ du développement durable et en déclinaison opérationnelle de la démarche « Territoires Durables » seront débattus au sein du CLVD en plénière ou en commission.

Le CLVD disposera ainsi d'une large liberté sur les sujets, thématiques à explorer, modalités de fonctionnement. Outil de réflexion mais aussi opérationnel, il élaborera des propositions et pourra suivre leurs réalisations. Pour l'ensemble de son intervention il sera accompagné par élus et techniciens des thématiques concernés.

La première plénière du CLVD se déroulera début juin en présentiel si les conditions sanitaires le permettent. Il pourra s'organiser également en réunions thématiques et via l'utilisation d'outils collaboratifs numériques.